



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Nous sommes là pour vous aider



N°51891#02

Demande de bourse de collège

Articles R. 531-1 à D. 531-12 du code de l'éducation

Notice d'information

INFORMATIONS PRATIQUES

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public, ou privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre national d'enseignement à distance (Cned).

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'impôt sur le revenu ;
- 2) la situation familiale : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

►► Comment est calculé le montant de la bourse de collège ?

L'établissement vérifie que votre situation vous permet d'obtenir une bourse pour votre enfant. Ce montant est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants à charge.

►► Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant. Vous remplirez ce document et y joindrez :

- **Votre avis d'impôt 2014 sur les revenus de l'année 2013**
- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN)
- une procuration.

Vous remettrez le dossier de demande de bourse avec les pièces justificatives à l'établissement de votre enfant.

AU SECRÉTARIAT

AVANT LE

VENDREDI 9 OCTOBRE 2015

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant ou consulter : www.education.gouv.fr
rubrique : Collège – Être parent d'élèves au collège – Les aides financières au collège

**PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES
 POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES DE COLLEGE EN 2015-2016**
 (à comparer avec le revenu fiscal de référence - avis d'imposition 2014 sur les revenus de l'année 2013)

I - POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 84 €

Plafond de référence annuel : 11 288 € + 30 % par enfant à charge

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	14 674
2 enfants	18 061
3 enfants	21 447
4 enfants	24 834
5 enfants	28 220
par enfant supplémentaire	3 386,4

II - POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 231 €

Plafond de référence annuel : 6 102 € + 30 % par enfant à charge

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	7 933
2 enfants	9 763
3 enfants	11 594
4 enfants	13 424
5 enfants	15 255
par enfant supplémentaire	1 830,6

III - POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 360 €

Plafond de référence annuel : 2 153 € + 30 % par enfant à charge

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	2 799
2 enfants	3 445
3 enfants	4 091
4 enfants	4 737
5 enfants	5 383
par enfant supplémentaire	645,9

(a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2014 sur les revenus de l'année 2013.

(b) : revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2014 sur les revenus de l'année 2013.



PROCURATION

PAIEMENT DES BOURSES DE COLLÈGE
Établissements d'enseignement privés

ANNEE SCOLAIRE : 2015 / 2016

Département n° : 01911

Établissement (1): Collège Privé Jeanne d'Arc - 11 Boulevard Henri IV - 91150 ETAMPES

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Votre adresse :

Code postal : [][][][] Commune :

Agissant en tant que (2) : père ou mère ou représentant légal de l'enfant

nom et prénom :
élève de cet établissement en classe de :
pour l'année scolaire : 20.. / 20..

Autorise (3) Monsieur Dubois Thierry

Chef de l'établissement indiqué ci-dessus, agissant par délégation de l'organisme de gestion, à percevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à (mon fils) (ma fille), (4)

Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de cette somme au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le solde éventuel de la bourse de (mon fils) (ma fille) (4), après déduction des frais de pension ou de demi-pension

A

, le

A ETAMPES

, le

Signature

Signature du chef d'établissement

(1) Nom et adresse exacte de l'établissement.
(2) Cocher la case correspondante.
(3) Nom - prénom et fonction du représentant légal de l'établissement.
(4) Rayer la mention inutile.

Evry, le 26 août 2015

**NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES
POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE DE COLLEGE**

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera scolarisé **en collège à la rentrée 2015.**

Le Service Académique des Bourses à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne attire votre attention sur **la campagne de bourses de collèges** qui se déroulera :

du 1^{er} septembre au 17 octobre 2015

Un simulateur en ligne vous permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire et d'obtenir une estimation personnalisée et son montant. Vous pouvez consulter le simulateur sur Internet à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/bourses-de-college

Si vous êtes éligible à une bourse de collège, vous devrez **retirer un dossier de demande de bourse** auprès du secrétariat du collège où est scolarisé votre enfant.

Ce dossier dûment rempli devra être déposé **au collège impérativement au plus tard le 17 octobre 2015, accompagné des pièces demandées.**

Un accusé de réception vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. **Vous devrez le conserver**, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.
